

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 10
présents	: 6
représentés	: 1
votants	: 7
Pour	: 7
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le huit avril deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du premier avril deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice, Mr LEROUSSAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2025

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2025/021 en date du 8 avril 2025

Fixation du taux d'imposition 2025

Mme le Maire rappelle les taux votés en 2024 et indique qu'il convient de se prononcer sur les taux 2025.

	TAUX 2025
Taxe foncière (bâti)	30.86 %
Taxe foncière (non bâti)	69,89 %
Taxe habitation résidence secondaire	15.10%

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De fixer le taux des taxes directes locales pour 2025 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 8 avril 2025

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250408-2025-021-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



COMMUNE : 058 DOMPS

ARRONDISSEMENT : 87 LIMOGES

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST LEONARD DE NOBLAT

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

II – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	138 128	30,86	106,98	143 900	44 408		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	15 959	69,89	191,61	14 200	9 924		
Taxe d'habitation (TH)	51 757	15,10	51,81	51 800	7 822		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	62 154		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	62 154	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	38 768			3 554	0	0		42 322

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
		42 322		

A LIMOGES

Le 13 MARS 2025

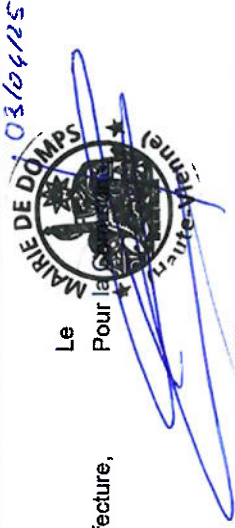
Pour la Direction des Finances publiques,
VERONIQUE GABELLE

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la





Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250508-2025-021-D-
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception en préfecture : 09/04/2025

COMMUNE : 058 DOMPS
ARRONDISSEMENT : 87 LIMOGES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST LEONARD DE NOBLAT

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taux foncière bâtie :		Taux foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes			
a. Personnes de condition modeste		a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques			
b. Bâtiments à réhabilitation, QPPV, Mayotte		b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques			
c. Locaux industriels		Taux foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques			
d. Logements sociaux		a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques			
Taux foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques			
Taux d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques			
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres			
b. Mayotte		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes			
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES			
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)			
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées		b. TVA prév. (comp. CVAE)			
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV		c. Coefficient correcteur			
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants		d. Taux FB commune 2020			
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020			
		e. Bases dégrévées majo THS					
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
6.1. TAUX PLAFONDS				Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :			
Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds		a. National		>>>	
national 11		de 2025		b. Communal		>>>	
départemental 12		de 2024		Taux maximum :			
39,74		13		a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		>>>	
51,08		14		b. Taux maximum de la majoration spéciale		>>>	
23,88		15					
>>>		>>>					
Taxes				Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			
Taxe foncière bâtie (TFB)				12,18			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				>>>			
Taxe d'habitation (TH)				>>>			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				>>>			
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...							
a. ...la diminution sans lien a été appliquée							
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés							